

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2023DC0064

OBJET : SEPE-ATELIERS MUSICAUX- LISE BADOR

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

CONSIDÉRANT que les projets éducatifs prévoient des animations d'éveil et de découvertes par le biais de spectacles ou d'ateliers au bénéfice des enfants accueillis dans les trois structures de la petite enfance.

CONSIDÉRANT que Madame Lise BADOR intervenante, 110 chemin de Chasse, 38440 BEAUVOIR DE MARC, peut assurer ses animations adaptées à l'âge des enfants accueillis à l'EAJE Les Petits Gônes (20 rue de la République), L'île aux Enfants (61 av de Corbetta) et au Relais Petite Enfance les P'tits crocos (18 D rue des Marronniers), et qu'elle répond aux besoins ainsi qu'aux critères des établissements en termes de tarif et de disponibilité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Madame Lise BADOR intervenante, 110 chemin de Chasse, 38440 BEAUVOIR DE MARC, le devis n° 22/06/11/AEM/c daté du 18 septembre 2023 pour des ateliers musicaux en faveur des enfants des trois structures petite enfance.

ARTICLE 2 : Les ateliers se dérouleront sur le 2ème semestre 2023 dans les trois structures petite enfance de CORBAS, soit 6 ateliers de 2h00 et selon un calendrier organisé avec les structures d'accueil.

ARTICLE 3 : Le coût total maximum de cette prestation est fixé à 750,00 Euros TTC (soit 126,00€ frais de déplacement inclus). Sur présentation d'une facture conforme, un paiement sera effectué au service fait (pas assujetti à la TVA). La dépense est imputée au chapitre 011 fonction 020 compte 6228 du budget principal gestionnaire SEPE.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le



ID : 069-266910413-20231113-CCAS_2023DC0064-AU